

Droit de l'adoption

OBJECTIFS

- Faire le point sur la réglementation applicable et les projets en cours
- Maîtriser le droit de l'adoption interne
- Pouvoir renseigner efficacement un public demandeur tant sur l'adoption interne que l'adoption internationale
- Identifier les divers intervenants et les limites actuelles

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports techniques et méthodologiques du formateur
- Étude des textes et projets
- Échange de pratiques

PUBLIC

Ensemble du personnel administratif participant directement ou indirectement à l'adoption ou à l'accompagnement des familles

DATES :

18-19 JANVIER 2010
22-23 NOVEMBRE 2010

DURÉE : 2 jours

TARIF : 990 euros HT

PROGRAMME

I - Aspect juridique de l'adoption

Les conditions de l'adoption : conditions de fond tenant aux adoptants

- Adoption par une personne seule (célibataire ou mariée)
- Adoption par un couple marié
- Cas du couple non marié

Les conditions de l'adoption : conditions de fond tenant aux adoptés

- Qui peut être adopté ?
- Cas de l'adoption simple
- Cas de l'adoption plénière
- Cas de l'adoption de l'enfant du conjoint

Les effets de l'adoption : adoption plénière

- À l'égard de la famille d'origine
- À l'égard de la famille adoptive

Les effets de l'adoption : adoption simple

- À l'égard de la famille d'origine
- À l'égard de la famille adoptive et des ascendants

II - Le contrôle administratif

La procédure d'agrément : les différentes étapes

- Demande d'agrément
- Réunion d'information
- Confirmation et constitution du dossier
- Investigations
- Passage devant la commission d'agrément

La procédure d'agrément : les décisions

- Agrément : durée, limites, projet de loi
- Refus d'agrément : recours auprès du président du conseil général, recours auprès du Tribunal administratif

L'adoption internationale

- Les principes de la convention de la Haye
- Les différents intervenants